



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Experts

Question écrite n° 58494

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation des experts incendies et risques divers et construction qui demandent à pouvoir bénéficier dans un avenir proche d'une formation spécifique qui serait valorisée en fin d'études par un diplôme de l'enseignement supérieur. Il lui demande s'il envisage de prendre en considération cette proposition et comment il compte mettre en valeur le statut de ces experts bien indispensables si l'on veut éviter à l'avenir des drames tel que celui très récent du stade de Furiani.

Texte de la réponse

Reponse. - Les experts IRD (incendie et risques divers) ont formulé auprès du CNAM (Centre national des arts et métiers) une demande ayant pour objet la création d'un diplôme d'« expert IRD et construction ». Cette requête revêt un grand intérêt car elle semble correspondre à un besoin des usagers et à une demande des professionnels. En conséquence, une étude sur les conditions selon lesquelles pourrait être mis en place au sein du CNAM un cursus spécifique débouchant sur la délivrance de ce nouveau diplôme est en cours. Les conclusions de celle-ci seront communiquées, le moment venu, aux personnes intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58494

Rubrique : Services

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2399